

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 30 septembre 2022

Lieu : Salle polyvalente

Ouverture de séance : 18 H 30

Présents à la séance : Mesdames Régine GONSOLIN, Claire NUSBAUM, Audrey D'HEILLY, Mathilde GIROUD, Messieurs Damien MORETTI, et Alain D'HEILLY.

Procuration : Monsieur Olivier STRENS donne procuration à Monsieur Alain D'HEILLY.

Monsieur Denis LATIL donne procuration à Madame Régine GONSOLIN.

Absent excusé :

Absent à la séance : Monsieur Johan EYRAUD















Secrétaire de séance :

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal.

DELIBERATIONS

-  Pour poursuivre la mission du CAUE, nomination d'un programmiste afin d'établir un programme de travaux et recherche de subventions pour les différents investissements.
-  Préalable choix d'un architecte pour l'élaboration du permis de construire.
-  Participation cantine ASPRES sur BUËCH participation de 9,29€ par repas.
-  Décision Modificative sur le budget M49.
-  Communication des actes réglementaire.
-  Appel à cotisation SPA 213,31€.
-  Ecoles primaires de SERRES, demande de subvention pour finance nos projets pédagogiques.
-  Demande de subvention du Comité des Fêtes de La Bâtie Montsaléon.
-  Convention entre le représentant de l'État et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.
-  Location appartement immeuble « Marcel Plazi » logement n°4 (une chambre).
-  Location appartement immeuble « Marcel Plazi » logement n°5 (deux chambres).
-  Appartements Communaux – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Modalité de la répercussion de la taxe aux locataires.
-  Rapport annuel sur le prix et la qualité des services.
-  Indemnités de fonction suite au réajustement du 1^{er} juillet 2022.

INFORMATION

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

✚ Arrêté Préfectoral d'autorisation de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à ASPREMONT.

✚ Noël des enfants, personnes âgées.

✚ Signature de l'acte notarié de la vente d'un terrain communal à PARA/LEGRAND .

Questions diverses :

Désignation d'un secrétaire de séance. Madame Audrey D'HEILLY

Approbation du compte rendu du dernier Conseil Municipal.

Vote : unanimité

DELIBERATIONS

✚ Pour poursuivre la mission du CAUE, nomination d'un programmiste afin d'établir un programme de travaux et recherche de subventions pour les différents investissements.

Le Maire donne lecture de la note concernant l'emploi d'un programmiste et les raisons pour lesquelles cette étude de programmation est importante pour mener à bien nos différents projets.

Le Maire propose d'acter la recherche d'un programmiste qui aura répondu au cahier des charges élaboré par le CAUE05 et qui sera désigné dans une délibération distincte.

Vote : unanimité

✚ Préalable choix d'un architecte pour l'élaboration du permis de construire.

En ce qui concerne le préau qui a pour finalité de remplacer les 2 barnums dont un est complètement HS. Le Maire nous fait part d'un devis de l'EURL PLAN A3, architecte, 7 avenue d'Enfer Rochereau 42 000 SAINT ETIENNE d'un montant TTC de 9 600,00€.

Un devis de l'ATELIER B.M.D.G., architecte, 8 Avenue Abel Pin 04 700 ORAISON d'un montant de 1 800,00€, tout 2 pour la réalisation du permis de construire.

Le Maire propose de retenir l'ATELIER B.M.D.G. pour un montant de 1 800,00€.

Vote : unanimité

✚ Participation cantine ASPRES sur BUËCH participation de 9,29€ par repas.


Le Maire explique avoir reçu le 23 août 2022 une correspondance de la Mairie de Aspres sur Buëch pour les frais de fonctionnement de l'école d'un montant de 1 012,00€ pour un enfant scolarisé ce qui est normal et les frais de fonctionnement de la cantine scolaire pour une participation de 947,58€ pour le même élève ou il lui a été servi 102 repas. La Commune d'Aspres sur Buëch a délibéré le 11 août 2022 une participation des Communes extérieures de 9,29€ par repas sans concertation avec notre commune.

La participation aux frais de fonctionnement de la cantine est au bon vouloir de la commune concernée. En ce qui nous concerne nous avons délibéré pour une participation d'un maximum de 5,00€ par repas peu importe l'établissement de scolarisation.

Le Maire propose de valider la somme de 1 012,00€ pour les frais de fonctionnement de l'école.

Pour la participation aux frais de cantine : $102 \times 5,00\text{€} = 510,00\text{€}$ que la commune paiera et non 947,58€.

Vote : unanimité

 Décision Modificative sur le budget M49.

De la part de la Trésorerie de Laragne Orpierre, il y a lieu de régulariser le budget M49 par une décision modificative :

l'article 21532 moins 1,00€

l'article 28156 ajouter 1,00€

Vote : unanimité


 Communication des actes réglementaire.

Le Maire rappelle que les actes pris par la commune (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes pour les actes individuels et , le cas échéant , après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique sur le site internet.

Le Maire propose de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel une publicité sous forme électronique sur le site de la commune.


Vote : unanimité

 Appel à cotisation SPA 213,31€.

Le Maire informe l'assemblée avoir reçu courant juillet un appel à cotisation pour la SPA SUD ALPINE pour l'année 2022 d'un montant de 213,31€ soit : 0,83 X 257.

Le Maire propose de mandater la somme de 213,83€ en paiement de la cotisation SPA.

Vote : unanimité

 Ecoles primaires de SERRES, demande de subvention pour finance nos projets pédagogiques.

Le Maire explique avoir reçu une demande de subvention pour financer les projets pédagogiques de l'école primaire de SERRES.

Le Maire donne lecture de la demande et propose une subvention de 550,00€ soit 55,00€ X 10 élèves.

Vote : unanimité

 Demande de subvention du Comité des Fêtes de La Bâtie Montsaléon.

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Le Maire explique que suite à la démission de l'ensemble des membres du bureau du Comité des Fêtes un nouveau conseil d'Administration et un nouveau bureau a été mis en place. La fête votive a eu lieu comme prévue le week-end qui suit le 15 août. Un programme a été élaboré sur 2 jours qui a rencontré un franc succès. Le Comité des fêtes demande 1 000,00€.

Le propose d'octroyer au Comité des Fêtes une subvention de 1 000,00€.

Vote : unanimité

 Convention entre le représentant de l'État et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

Le Maire explique que la présente convention a pour objet de fixer les modalités des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité prévu à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A cette fin, elle établit les engagements des partis visant à assurer l'intégralité des informations échangées ainsi que les modalités de ces échanges pour qu'ils soient substitués de plein droit aux modes d'échanges de droit commun.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signature de la convention entre le représentant de l'État et la Commune pour la transmission électronique des actes au représentant de l'État.

Vote : 1 abstention, 7 pour

 Location appartement immeuble « Marcel Plazi » logement n°4 (une chambre).

Le Maire explique avoir reçu une candidature pour ce logement, celle de Monsieur Hugues ROSSELIN.

Le Maire propose d'attribuer le logement n°4 immeuble Marcel Plazi à Monsieur Hugues ROSSELIN à compter du 1^{er} novembre 2022.


Vote : unanimité

 Location appartement immeuble « Marcel Plazi » logement n°5 (deux chambres).

Le Maire a la candidature de Monsieur Jean ILLY et son fils Umberto.

Le Maire propose d'attribuer le logement n° 5 immeuble Marcel Plazi à Monsieur Jean ILLY à compter du 1^{er} novembre 2022.

Vote : unanimité

 Appartements Communaux – Taxe d'enlèvement des ordures ménagères – Modalité de la répercussion de la taxe aux locataires.

Immeuble Ecole :

Logement A : 2 parts soit 4 demies part.

Logement B : 1 part + 1/2 part soit 3 demies part.

Compte rendu du Conseil Municipal du 30 septembre 2022

Logement C : 2 parts + 3 demies part soit 7 demies part.

328€ TF divisés par 14 = 23,43€ la demie part.

Immeuble Mairie :

Logement A : 2 parts + 1/2 part soit 5 demies part.

Logement B : 1 part soit 2 demies part.

Logement C : 1 part soit 2 demies part.

226€ TF divisés par 9 = 25,12€ la demie part.

Immeuble Marcel Plazi :

Logement 1 : 2 parts soit 4 demies part.

Logement 2 : 1 part soit 2 demies part.

Logement 3 : 2 parts soit 4 demies part.

Logement 4 : 1 part soit 2 demies part.

Logement 5 : appartement vide.

258€ TF divisés par 12 = 21,50€ la demie part.

Le Maire propose de mandater la répercussion de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères comme répartie supra.


Vote : unanimité

 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services.

Le Maire donne lecture du rapport annuel sur le prix et la qualité des services en eau potable et en assainissement collectif.

Le Maire propose d'adopter le rapport tel que présenté.

Vote : unanimité


 Indemnités de fonction suite au réajustement du 1^{er} juillet 2022.


Pas de réajustement au 1^{er} juillet 2022


Baisse de l'indemnité du Maire de 30,00€.

Vote : unanimité

INFORMATION

 Arrêté Préfectoral d'autorisation de création d'une installation de stockage de déchets inertes (ISDI) à ASPREMONT.

 Noël des enfants, personnes âgées.

 Signature de l'acte notarié de la vente d'un terrain communal à PARA/LEGRAND .

Questions diverses :

Le Maire clos la séance à 20H00 .

Le Maire
Alain D'HEILLY